

CORÉE DU SUD.

Amnesty International demande la libération d'un militant des droits de l'homme
Index AI : ASA 25/02/98

Amnesty International appelle de nouveau à la libération de Suh Jun-sik, militant des droits de l'homme dont le procès s'ouvre aujourd'hui (vendredi 30 janvier 1998), à Séoul.

« Suh Jun-sik a été arrêté et traduit en justice pour avoir organisé un festival cinématographique et pour s'être opposé aux orientations politiques du gouvernement, a déclaré aujourd'hui Amnesty International. La protection et la promotion des droits de l'homme ne sauraient être assurées en Corée du Sud si les défenseurs de ces droits risquent à tout moment d'être arrêtés et incarcérés. »

Le principal chef d'accusation formulé contre Suh Jun-sik, dirigeant du groupe de défense des droits de l'homme Sarangbang, est lié au festival cinématographique qu'il a organisé en faveur des droits fondamentaux en octobre 1997. Sarangbang a refusé de se plier à la censure gouvernementale, et les autorités ont déclaré que la projection d'un des films, Chasse rouge, constituait une violation de la Loi relative à la sécurité nationale.

Les autorités ont également accusé Suh Jun-sik de posséder des livres « favorables » à la Corée du Nord. En outre, Suh Jun-sik, qui a longtemps été incarcéré en tant que prisonnier politique, s'est vu reprocher de ne pas avoir tenu la police informée de ses déplacements à l'étranger, notamment d'un voyage entrepris pour rendre visite à Amnesty International en mai 1997.

Suh Jun-sik se trouve également confronté à la censure gouvernementale depuis qu'il est derrière les barreaux. Les articles qui le concernent sont retirés des journaux qu'on lui distribue quotidiennement, et il n'est pas autorisé à lire les publications de sa propre organisation.

Amnesty International exhorte le président Kim Dae-jung, qui doit entrer en fonctions le 25 février, à engager des réformes en matière de droits fondamentaux, en vue de rendre les lois et les pratiques sud-coréennes conformes aux normes internationales. Elle le prie également de promouvoir les actions en faveur des droits de la personne humaine, et de soutenir les activités des organisations œuvrant dans ce domaine en Corée du Sud. I